## ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT

Siège: 1083 Mézières

Mézières, le 13 avril 2016

# Préavis du Comité de direction de l'ASIJ au Conseil intercommunal

N° 01/16

# Comptes 2015

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2015 de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat.

Ils sont établis conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives du Département des institutions et relations extérieures.

#### Résultats

Les comptes laissent apparaître les résultats suivants :

Charges : CHF 5'691'157,19
Revenus : CHF 208'552,20
Montant à la charge des 11 communes : CHF 5'482'604,99

Le montant à la charge des 11 communes de l'ASIJ est inférieur de CHF 70'789,96 à celui budgété de 5'553'394,95

Les charges sont en augmentation de CHF 219'596,70 par rapport à 2014.

Les revenus sont en diminution de CHF 8'637,11. Cette diminution est due principalement à des prélèvements sur les fonds de réserve moins importants qu'en 2014 et il n'y a pas eu de prestation d'assurances versée pour du personnel malade ou accidenté.

Au 31.12.2015 le total des emprunts de l'ASIJ était de CHF 16'333'000,00 en augmentation de 7'902'428,75 par rapport à l'exercice précédent.

# Changements

Ces comptes comportent un changement avec la création du chapitre suivant:

512 « Devoirs surveillés »

À la demande de notre réviseur, ce compte jusque-là tenu dans une comptabilité parallèle à celle de l'ASIJ, a été intégré dans celle-ci.

# Voici les principaux comptes méritant une remarque :

101.3001.00 Jetons de présence (CD)

Les nombreux projets en cours ont fait augmenter les réunions du CD en cours d'année, d'une fois par mois à environ une fois toutes les trois semaines. Les commissions du CD ont également été plus sollicitées particulièrement pour les constructions et les transports.

102.3001.00 Jetons de présence (CI)

L'assemblée intercommunale de l'ASIJ a été convoquée cinq fois en 2015 contre quatre en 2014. Le nombre de préavis toujours aussi important explique la constance des heures de commission.

110.3010.00 Traitement du personnel (CD)

Augmentation due à la charge de travail pour la secrétaire ainsi que pour le salaire du Président, qui à partir de juin 2015, a un contrat de travail à un taux de 10%. Cette décision a été prise afin de clarifier la situation avec son employeur. Les heures couvrant ce 10% sont comptées dans les heures de vacation avant le 1<sup>er</sup> juin 2015.

110.3189.00 Honoraires et frais divers

Pas de poste au budget 2015 pour ce compte, car créé tardivement dans les comptes 2014. Une part importante des frais d'honoraires est liée à la plaquette de présentation de l'ASIJ.

110.3190.00 Frais et cotisations divers

Pas de poste au budget 2015 pour ce compte, car créé tardivement dans les comptes 2014. Les principaux frais de ce compte sont des frais bancaires ainsi que le solde négatif qu'il y avait aux devoirs surveillés (CHF 2'809,55) lors de leurs intégrations dans les comptes de l'ASIJ.

150.3010.00 Traitement du personnel (bibliothèque Savigny)

Augmentation des charges salariales due à l'engagement de remplaçantes suite à deux arrêts maladie.

220.3220.00 Intérêts des emprunts

Une différence de CHF 22'542,43 apparait entre les comptes et le budget. Ceci est principalement dû aux taux d'intérêt qui ont pu être obtenus et qui sont très favorables pour l'ASIJ.

230.4803.00 Prélèvement sur les fonds de réserve et renouvellement

En conformité avec le préavis 04/2013 pour la rénovation de deux salles de classe (CHF 8'750,00) et le préavis 06/2014 pour des travaux à la centrale de chauffe (CHF 7'512,90), les amortissements ont été effectués par un prélèvement aux fonds de réserve.

350.3124.00 Chauffage

Différence de CHF 19'475.95 par rapport au budget. Poste difficile à prévoir.

350.3114.00 Achats machines et matériel d'exploitation + frais véhicules

L'achat d'une monobrosse pour le nettoyage du collège reporté de 2014 sur 2015 a été effectué.

350.3141.00 Entretiens du bâtiment

Les frais de nettoyage du collège du Raffort qui affectent ce compte se montent à CHF 177'033.60, y compris les grands nettoyages d'été pour CHF 38'880.00.

351.3522.00 /.10 Location à Savigny / Forel (Lavaux)

D'entente avec les communes et conformément aux baux à loyer pour les complexes scolaires, il a été décidé d'adapter systématiquement, chaque année, les loyers au coût de la vie, d'où une légère augmentation de ceux-ci pour 2015.

352.3522.00 Location à des tiers

Une différence apparaît entre le budget et les comptes. Pour rappel, lors de l'établissement du budget, une partie des frais pour la mise en place des huit classes provisoires au Raffort avait été comptée dans le loyer. Cette situation a été corrigée avec les préavis 14/2014 et 08/2015. De fait, ce compte ne comporte que les loyers nets payés pour Carrouge (CHF 1'458,00/mois) et Mézières (CHF 10'800,00/mois)

500 Transports

Une différence de CHF 40'776.05 en augmentation de charges est à constater pour ce poste. Les principales raisons en sont le départ du responsable des transports en cours d'année qui diminue le poste traitement du personnel, mais fait apparaître le poste 500.3189.01 « Frais d'organisation prestataire de service » ceci pour l'engagement de Car postal pour la planification des transports et des horaires 2015-2016.

Des patrouilleurs scolaires ont également été mis en place à Mézières aux heures de passage les plus fréquentées.

Les frais pour les abonnements de transports publics ont été sous-estimés lors de l'établissement du budget.

510/511/520.3112.00 Achat de mobilier

La somme totale au budget pour l'achat de mobilier sur les trois cycles est de CHF 236'300,00 et le total des dépenses est de CHF 181'771,20. Ce mobilier était destiné principalement aux classes spéciales réaffectées dans le complexe scolaire de Savigny, ainsi que pour le nouveau mobilier des deux classes rénovées en 2015

510/511/520.3185.00 Honoraires médecins et dentistes

Les frais sont en augmentation, dépassement du budget de CHF 7'886,30

510/511/520.3653.00 Activités culturelles et sportives

Lors du budget sont allouées différentes sommes par élèves et par type d'activité (caisses de classes, camps, promotions, etc.). Comme toutes les classes ne font pas toutes les activités, cela explique la différence de CHF 54'191,20 entre le budget et les comptes.

510/511/520.3654.00 Hygiène, santé et prévention

Les frais sont inférieurs de CHF 3'758,05 pour les trois cycles par rapport au budget.

520.3522.00 Dérogations d'enclassement

Augmentation des élèves en dérogation d'enclassement ainsi que des tarifs édictés par le canton (directive 138)

520.3522.12 Écolage raccordement

Les élèves qui fréquentent le RAC sont facturés à l'ASIJ CHF 4000,00 pour l'année scolaire. Ces élèves sont désormais comptés dans le tableau de répartition des frais pour les communes. Pour les comptes 2015, il y a un certain nombre de factures concernent l'année 2014, car la situation n'était pas claire à la base et a nécessité des explications de la part du Canton, ce qui a retardé la facturation et le paiement.

521.3010.00 Traitement du personnel

Les heures sont plus importantes que celles budgétées. Trois personnes travaillent maintenant à la surveillance et à l'organisation du réfectoire.

521.3180.00 Achat des repas

Le prix des repas a augmenté de CHF 7,50 à CHF 8,00. Il a été acheté 5'501 repas à notre traiteur.

# Dépenses sur préavis

Il est à noter que les deux préavis suivants se sont bouclés en 2015 avec un léger dépassement :

Étude infrastructure et Bamo Servion (préavis 09/2014, 10/2014, 03/2015, 04/2015).

Crédit accordé total CHF 315'000.00. Montant dépensé CHF 321062.70 soit un dépassement de CHF 6'062.70.

Étude infrastructure et Bamo Mézières (préavis 09/2014, 11/2014, 03/2015, 04/2015). Crédit accordé total CHF 187'500.00. Montant dépensé CHF 189'014.00 soit un dépassement de CHF 1'514.00.

Dans les deux cas, les coûts ont été plus élevés à cause des recours à traiter suite aux mises à l'enquête.

Toutes les autres dépenses liées à un préavis sont en dessous du montant accordé par celui-ci.

#### Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ a l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIJ

- vu le préavis N° 01/2016 du Comité de direction du 13 avril 2016:
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

# DÉCIDE

D'accepter les comptes de l'exercice 2015

Au nom du Comité de direction de l'ASIJ

Fabienne Blanc

Préavis adopté par le Comité de direction dans sa séance du 13 avril 2016

Délégués responsables : Jérôme Porchet, Olivier Kaeser et Louis Pipoz

# Annexe:

- comptes 2015
- bilan 2015